



LIGUE REGIONALE DE TIR DE LA REUNION

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS :

ABDALLAH DJAHA Anli, Président de l'ASTM,
BALDY Jean Marie Président du club CSA 2ème RPIMA Section Tir,
CHAN LIAT Georges, Président de l'Association Sportive Dionysienne de Tir, Membre du CD de la Ligue
CHAN LIAT Jean Pierre, vice-Président de la Ligue, Membre du CD de la Ligue,
de COTTE Daniel, Président du CTPN REUNION, 1^{er} vice-Président de la Ligue, Membre du CD de la Ligue
DEGARD NAXOS Danièle, Trésorière adjointe de la Ligue, Membre du CD de la Ligue
DUPUY Alexandre, Secrétaire de la Ligue, Membre du CD de la Ligue
LAW KAME Jean Claude, Trésorier de la Ligue, Membre du CD de la Ligue
LEONG CHONG Maurice Président de l'Association de Tir Aux Armes Rayées, Membre du CD de la ligue,
PEREZ Pascal, Président du CSAG section tir, Membre du CD de la Ligue,
SCHIANO Jean-Michel, Président de la Ligue. Membre du CD de la Ligue

ABSENTS :

CHASSAGNE Yves, Président du GHAT, (représenté par Monsieur Jean-Claude LAW KAME)
LEOVILLE Dominique, Membre du CD de la Ligue (excusée)
POLARD Olivier, Président du CTSL
RENAUD Antoine, Président du Club de Tir du Lagon,

Lieu : Salle de réunion du CROS à Saint-Denis.

Rappel de l'ordre du jour :

- Appel des clubs
- Rapport moral 2024/2025 du Président
- Rapport du Responsable Arbitrage
- Rapport du Responsable Gestion Sportive
- Rapport financier 2024/2025
- Approbation de l'affectation du résultat 2024/2025
- Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2025/2026
- Approbation de la délégation à donner au Président de la Ligue et au Trésorier de la Ligue pour procéder aux opérations comptables des comptes bancaires de la Ligue
- Vœux des clubs
- Délégation à donner au Président de la Ligue ou à son porteur de voix pour représentation à l'Assemblée Générale de la Fédération

1/ L'appel des clubs. La vérification des pouvoirs.

Le quorum est atteint, avec 25 voix présentes sur 30 voix possibles.

Nous pouvons donc poursuivre cette Assemblée Générale Ordinaire, qui sera suivie par une Assemblée Extraordinaire.

La désignation des assesseurs et scrutateurs : Messieurs ABDALLAH DJAHA Anli et BALDY Jean Marie , ont été désignés.

L'ouverture de la séance par le Président à 17 heures. Début de la réunion.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2/ Le rapport moral 2024/2025 du Président :

Le Président expose à l'Assemblée son rapport moral pour la saison 2024-2025.

Le document est joint en annexe 1 du présent compte rendu.

Ce rapport n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée.

3/ Le rapport du Responsable Arbitrage :

Le Responsable Régional d'Arbitrage, Président de la Commission régionale d'Arbitrage expose à l'Assemblée son rapport d'activité pour la saison 2024-2025.

Le document est joint en annexe 2 du présent compte rendu.

Ce rapport n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée.

4/ Le rapport du Responsable de la Gestion Sportive :

Le Responsable de la Gestion Sportive, Président de la Commission Technique et Sportive expose à l'Assemblée son rapport d'activité pour la saison 2024-2025.

Le document est joint en annexe 3 du présent compte rendu.

Ce rapport n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée.

5/ Le rapport financier 2024/2025 du Trésorier est présenté à l'Assemblée

Le Trésorier de la Ligue régionale de Tir expose à l'Assemblée le rapport financier de la saison 2024-2025.

Il répond aux demandes d'éclaircissement des votants sur l'écart relevé entre le budget prévisionnel et le résultat net comptable de l'exercice qui a été plus favorable, et il détaille les postes du rapport.

Ce rapport a fait l'objet d'une attestation du cabinet d'Experts Comptables Debriche, Bedier et Associés en date du 15/09/2025, n'ayant relevé aucune observation concernant la cohérence et la vraisemblance des chiffres présentés.

Le rapport est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?

Aucune demande n'étant exprimée, le rapport est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

6/ L'affectation du résultat 2024/2025

Le Trésorier expose à l'Assemblée la proposition d'affecter une partie du résultat net comptable au compte épargne de la Ligue à son échéance en 2026.

Une remarque est faite par le Président du CSAG, sur le compte de placement à 1 an actuellement utilisé par la Ligue, Le Président du CSA2D suggère de diversifier les banques afin de ne pas tout placer dans le même établissement et attire l'attention sur le risque des placements supérieurs à 100 000 Euros dans une même banque.

Le 1^{er} vice-Président rappelle que ces placements sont faits depuis de nombreuses années dans l'optique d'investir notre épargne sur un terrain permettant de construire un futur stand de tir régional, nous devons nous tourner vers des banques favorables aux associations.

Le Président de l'ASDT pense que les placements dans le fonciers sont plus sûrs que les placements financiers trop risqués actuellement.

Le Président du CSA2D indique que la Caisse d'Epargne est un établissement avantageux dans cette perspective. Le Président du CSAG ajoute que le montant de l'épargne de la Ligue permettrait juste d'acheter un terrain. Le Président du CTPN pense qu'un partenariat avec la Ligue permettrait d'augmenter le disponible pour un tel projet.

Le Secrétaire de la Ligue ajoute que nous ne pouvons pas envisager un emprunt bancaire qui serait cautionné sur les biens propres du Président de Ligue

Le Président du CSA2D attire l'attention de la Ligue sur le cas d'un sportif de haut niveau actuellement participant aux championnats du Monde de TSV, et demande si nous pouvons envisager un sponsoring ?

Il lui est répondu que notre épargne est orientée en priorité sur le futur projet de terrain et de stand et que nous n'aidons que les tireurs entrant dans les groupes de délégations de Ligue sur les Championnats de France, particulièrement les jeunes, et que de plus ce tireur a un plan de financement basé sur des sponsors privés et une subvention de son club liée à une aide départementale lui permettant de couvrir ses dépenses.

Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?

Aucune demande n'étant exprimée, la proposition d'affectation du résultat est soumise au vote à main levée et approuvée à l'unanimité.

7/ Le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026

Le Trésorier présente à l'Assemblée le projet de budget prévisionnel pour la saison 2025-2026.

Il détaille les postes les plus importants.

Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?

Aucune demande n'étant exprimée, le budget prévisionnel est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

Le trésorier rappelle le montant de la licence 2025/2026 : Cette saison a vu les licences jeunes et adultes augmenter de 2€. L'information en avait été faite aux Présidents de Clubs en juillet. Aucune observation n'a été faite par les clubs.

La cotisation club reste inchangée à 85€.

8/ La délégation est donnée au Président et au Trésorier de la Ligue pour procéder aux opérations comptables des comptes bancaires de la ligue

Le Président demande à l'Assemblée si elle accepte la proposition de donner délégation au Président et au Trésorier pour procéder aux opérations comptables sur les comptes bancaires de La Ligue ?

Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?

Aucune demande n'étant exprimée, la proposition de délégation est soumise au vote à main levée et approuvée à l'unanimité.

9/ Les vœux des clubs.

Aucun vœu n'a été reçu avant la date impartie.

Le premier vice-Président souhaite effectuer un rappel réglementaire concernant les fonctionnaires de Police et les Gendarmes, qui par décret sont à présent autorisés à effectuer des séances de tir sportif avec leur arme de service et leurs propres munitions dans les clubs dans lesquels ils sont licenciés. Leur pratique, parfois en tenue, ne doit pas étonner les autres adhérents, elle est légale, mais respecte les règles de sécurité de la FFTir.

10/ Délégation à donner au Président de la Ligue ou à son porteur de voix pour représentation à l'Assemblée Générale de la Fédération :

Le Président propose à l'Assemblée de donner délégation au Président de la Ligue Jean-Michel SCHIANO (licence 01020843) et au 1^{er} Vice-Président Daniel de COTTE (licence 0948051) pour représenter la Ligue de La Réunion à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tir qui se tiendra le 18 janvier 2026 à Châteauroux.

Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?

Aucune demande n'étant exprimée, la proposition de délégation est soumise au vote à main levée et approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 29 .

Jean-Michel Schiano

Président de la Ligue Régionale de Tir
de La Réunion



Alexandre Dupuy

Secrétaire de la Ligue Régionale de Tir
de La Réunion



ANNEXE 1

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE LA LIGUE DE TIR REUNION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du vendredi 26 septembre 2025

Messieurs les Présidents de Club,

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur de la Ligue,

Le quorum est à présent atteint, .. voix étant représentées sur un total de 30 voix.

Nous pouvons donc poursuivre cette Assemblée Générale ordinaire, qui sera suivie par une Assemblée Extraordinaire.

Le Comité Directeur et moi-même sommes heureux de vous accueillir pour ce moment annuel si important dans la vie de toute association.

Je souhaite particulièrement la bienvenue à Monsieur le Président de l'ASTM de Mayotte, et le remercie pour ce long déplacement.

Je félicite et souhaite la bienvenue dans notre Ligue à Monsieur Renaud Antoine qui a été élu le 16/11/2024, président du Club de Tir du Lagon en remplacement de Monsieur Lorenzini démissionnaire.

Le Comité Directeur s'est réuni régulièrement pour gérer les affaires courantes de la ligue les 10 janvier, 30 mai et 08 août 2025.

Les 22 compétitions départementales et régionales prévues au calendrier de la saison sportive ont pu se tenir dans les installations de clubs homologués de l'ASTAR et du CTPN.

Je remercie les Présidents de ces clubs, les bénévoles et les arbitres qui ont officié à ces occasions.

Comme il est d'usage dans notre Ligue en fin de saison sportive, nous avons eu le plaisir de nous réunir le dimanche 24 août 2025 à l'Hôtel Le Recif de St Gilles pour remettre leurs récompenses aux 50 meilleurs athlètes de notre Ligue, ainsi que des distinctions honorifiques à ceux qui ont tant contribué au bon fonctionnement de nos associations :

Je citerai ainsi :

Jean-Pierre Chan-Liat: Vice Président de la Ligue Régionale de Tir , Trésorier de l'ASDT, Arbitre départemental, qui a été élevé au grade de Commandeur du Mérite Fédéral.

Alexandre Dupuy: Secrétaire et Responsable Gestion Sportive et Compétitions de la Ligue Régionale de Tir, Secrétaire de l'ASTAR, Arbitre régional , élevé au grade de Chevalier du Mérite fédéral.

Et Pascal Pérez: Président de la Section Tir du CSAG, Membre du Comité Directeur de la Ligue Régionale de Tir, élevé au grade de Chevalier du Mérite Fédéral.

Je leur renouvelle mes félicitations et les remercie pour le travail accompli pour notre cause.

Je remercie également Dominique Léoville pour l'aide précieuse qu'elle a bien voulu apporter pour l'organisation de cet évènement festif et solennel.

Les 50 trophées originaux, de trois types et trois tailles différents ont été réalisés en verre gravé par Franck Gobbi de Gravure des Iles.

Concernant les participations de nos athlètes aux championnats nationaux, notre politique est toujours d'accompagner et encadrer les jeunes athlètes pour leur permettre de se mesurer aux meilleurs parmi tous les tireurs français au cours des différents championnats de France.

Cette année encore, plusieurs jeunes tireurs ont pu se rendre aux championnats de France encadrés par des membres du Comité Directeur de la Ligue. Je remercie ces accompagnateurs, et particulièrement Alexandre Dupuy, car ces déplacements demandent beaucoup d'investissement et de responsabilité.

Nous avons eu encore cette saison de très bons résultats dans les divers championnats de France, et le Responsable de la Gestion sportive et Responsable Compétitions de la Ligue vous apportera le détail des résultats des déplacements.

En ce qui concerne les formations effectuées cette saison :

- Pour les Cibles Couleurs, plusieurs sessions d'examen ont été organisés et validées par le Responsable Régional des cibles couleurs fin 2024 et en 2025, pour 4 de nos clubs inscrits dans ce programme.

60 personnes ont été reçues cette saison, contre 36 la saison précédente, nous mesurons l'effort accompli par les formateurs , les Présidents de Clubs et le Responsable Cibles Couleurs.

Je rappelle encore une fois qu'au sein des clubs, les formateurs habilités cibles couleurs peuvent avec l'accord du Responsable Régional Jean-Marc LAURET, faire passer cet examen avant de lui transmettre ensuite les dossiers pour validation de la FFTir.

- Pour le Tir Sportif de Vitesse, en avril 2025 les moniteurs de TSV actifs ont été recyclés par M. JOLY, cadre international qui s'est déplacé à La Réunion.
- Pour la discipline Précision Rifle, deux tireurs du CTPN Réunion ont suivi le stage de Moniteur / Arbitre de Précision Rifle et ont été diplômés.
- Une session de formations d'arbitres ISSF a été organisée de février à avril 2025 par le RRA de la Ligue pour 10 arbitres départementaux et 2 arbitres jeunes, tous ont été reçus.
- Une session de formation et d'examen a été organisée par Daniel de Cotte, RFL de la Ligue, en juin et juillet 2025 pour les volontaires issus de 7 clubs de la Ligue.
- A l'issue de ces formations, 30 encadrants et arbitres ont été formés ou recyclés au secourisme et ont obtenu le PSC1 en juillet 2025.

Vous pouvez constater ainsi l'effort exceptionnel accompli au cours de la saison passée par notre Ligue dans le domaine de la formation et du soutien à l'encadrement des clubs.

Dans le domaine administratif :

La Commission Régionale d'homologation des stands de Tir a pu cette dernière saison contrôler la qualité et la sécurité des installations de 4 associations et a obtenu l'homologation fédérale pour 3 clubs, dont 2 de La Réunion : le CSA2D et le CSAG, et 1 de Mayotte : l'ASTM. Un dossier est toujours en phase d'instruction pour une association de La Réunion, dans l'attente de documents administratifs.

Je vous rappelle que les Clubs doivent, chaque année, transmettre à la Ligue le procès-verbal de leur Assemblée Générale dans le délai d'un mois qui suit la date de leur assemblée générale. Je vous remercie par avance pour cette transmission.

Pour terminer quelques informations fédérales et réglementaires :

-Le montant des licences : La Fédération a augmenté de 5€ le tarif des licences pour la saison 2024/2025 passant à présent à 69 Euros pour les adultes et 49 Euros pour les jeunes. La Ligue a décidé de compenser en partie cette augmentation en prenant en charge 3 Euros sur sa propre cotisation qui passe à 75 Euros par adulte et 44 Euros pour les jeunes, soit une cotisation totale de 144 Euros pour les adultes et de 93 Euros pour les jeunes . La cotisation club est toujours de 85€.

Le Trésorier de la Ligue vous a informé le 13 juillet de ces nouveaux tarifs.

-Concernant les détentions d'armes : il est rappelé que tous les adhérents qui détiennent une arme des catégories A, B, C et D doivent avoir un compte au SIA.

La Préfecture de La Réunion nous a signalé que la très grande majorité des dossiers de demandes d'acquisition ou renouvellement de détention d'armes qui lui sont transmis via ce nouveau système sont en anomalie et que les documents joints sont soit erronés, soit périmés ou manquants (licences des années passées, justificatifs périmés de plus de 3 mois, non prise en compte des remarques de la Responsable des armes, et ce à plusieurs reprises, avec des avis favorables trop anciens) et cela par négligence ou incompréhension, ce qui entraîne une surcharge de travail et un retard considérable dans le traitement des dossiers.

Des mesures drastiques risquent d'être prises en conséquences et elles nuiront à l'ensemble des tireurs sportifs. Il vous est demandé en tant que Président de club, de veiller à ce que la délivrance des avis favorables s'accompagne d'une vérification de la connaissance des règles de demandes d'autorisation par vos adhérents et de la composition des dossiers. Il est nécessaire de les accompagner dans l'intérêt de tous.

-La conformité administrative des Stands de Tir : Tous les stands de La Réunion, hormis les stands militaires, sont désormais visités sur demande des services de la Préfecture, accompagnés de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale. Il s'agit d'un contrôle physique des installations et d'un contrôle de la partie administrative de l'association. Des contrôles sur la sécurité sont également effectués par le SDIS, et les mairies. Il est important que tous vos documents soient à jour et affichés et que les matériels et affichages de sécurité soient visibles et disponibles.

Les tireurs sont également susceptibles d'être contrôlés aux abords des stands de tir et doivent être à jour de leurs autorisations de détention et veiller à sécuriser les armes et munitions durant leurs déplacements.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Jean-Michel Schiano

Président de la Ligue Régionale de TIR

de La Réunion

ANNEXE 2



LIGUE REGIONALE DE TIR DE LA REUNION Commission régionale d'arbitrage



Saint Gilles le 17/09/2025

Rapport d'activité de la saison 2024-2025

Messieurs les présidents des clubs de Tir, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité de l'arbitrage pour la saison 2024-2025 :

Effectif d'arbitrage :

Sont actuellement licenciés à la Ligue de La Réunion un total de 30 arbitres tous niveaux et disciplines confondus, soit : 25 arbitres ISSF cible, dont 2 nationaux, 5 régionaux et 16 départementaux, 2 arbitres jeunes, auxquels s'ajoutent 1 arbitre national Tir aux Armes réglementaires et 6 arbitres nationaux Tir Sportif de Vitesse. Nous comptons également cette saison 2 nouveaux arbitres nationaux Précision Riffle.

Cependant, notre Ligue n'a pu compter cette saison que sur la présence effective de 09 arbitres ISSF cible, ainsi que sur celle de 3 arbitres en TSV. Nous avons néanmoins eu le renfort des stagiaires départementaux et jeunes qui nous ont bien aidé.

Aucun arbitre n'a été présent à Mayotte cette saison.

Formations / recyclages :

Cette année fut particulièrement riche en formation de nos arbitres, en effet, nous avons pu réaliser de février à avril 2025 un stage de formation d'arbitrage ISSF cible de niveau départemental et jeunes, ouvert à tous les licenciés, et avons pu délivrer 10 diplômes d'arbitres départementaux et 2 d'arbitres Jeunes, par ailleurs, 2 moniteurs arbitres de précision Riffle ont obtenu leur diplôme en métropole.

La grande majorité des arbitres a également été formée ou recyclée au diplôme de secourisme du PSC1. Mon grand regret a été l'absence de dames parmi les candidats, notre effectif d'arbitres étant hélas bien trop masculin avec une seule femme Arbitre Régionale ISSF actuellement.

Déroulement de la saison sportive :

Cette saison, 16 journées de compétitions fédérales se sont déroulées, pour 22 matchs départementaux et régionaux sur les 24 prévus, les 2 manches de Vitesse 25 mètres n'ayant une nouvelle fois pas eu lieu faute de compétiteur.

Le nombre de participants est en progression régulière, sauf en ce qui concerne les Ecoles de Tir.

Nous avons officié sur 51 vacations d'arbitrage, pour 7 compétitions départementales et 8 régionales en ISSF, 1 départementale et 1 régionale en TAR, et 5 manches régionales en TSV.

Le manque d'arbitres nationaux s'est une nouvelle fois fait cruellement sentir sur cette saison, alourdissant la charge des 2 derniers présents sur l'île, dont un n'a pu officier pour raisons de santé, nous espérons fortement que la saison à venir permettra la promotion d'un nouvel Arbitre national en ISSF Cibles.

Conclusion :

je remercie les arbitres qui se sont investis pour permettre la tenue des compétitions, les nouveaux arbitres qui ne manqueront pas de venir nous renforcer au cours de la prochaine saison, ainsi que les responsables des clubs qui nous ont accueilli et toutes les personnes qui nous ont aidé à accomplir notre mission.

Jean-Michel Schiano
Responsable Régional d'Arbitrage.

ANNEXE 3



LIGUE REGIONALE DE TIR DE LA REUNION

Commission Gestion Sportive

Rapport d'activités saison 2024/2025

Messieurs les Présidents de club,
Monsieur le Président de la Ligue, Mesdames et Messieurs les membres du bureau,

La saison 2024/2025 a été marquée par une légère augmentation de la participation des adultes aux compétitions départementales et régionales, mais également par une baisse sensible de la participation des jeunes.

L'ensemble des compétitions prévues au calendrier s'est déroulé normalement et plusieurs athlètes de la ligue se sont qualifiés aux championnats de France, y obtenant de très bons résultats, à savoir :

En février, Aux championnats de France 10/18 m qui se sont déroulés à Châteauroux, nous avons eu une délégation de 8 tireurs, dont 5 qui ont réalisé une belle performance.

- Tom FERRERE de l'ASTAR a décroché deux titres de vice-champion de France en pistolet vitesse 10 m et en pistolet standard 10 m.
- En équipe, Tom FERRERE, Nathan GIGANT et Florian BARRET ont été sacrés champions de France au pistolet 10 m et vice-champions de France en pistolet vitesse 10 m et en pistolet standard 10 m.
- On notera également les bons résultats de Thomas PAYET et Manu TRECASSE AH CHANE du CTPN qui ont réalisés respectivement une 4^{ème} et 5^{ème} place en pistolet vitesse 10m.

Aux championnats de France des écoles de tir à Dôle, la délégation composée d'Enzo BOURGOIS, Simon PAYET et Ihsan MOUSSA qui dans l'ensemble n'ont pas atteint son niveau habituel, mais a tout de même obtenu :

Une 4^{ème} place en pistolet 3/7 pour Simon PAYET et une 5^{ème} place par équipe en pistolet vitesse 10 m.

Au championnat de France 25/50m à Châteauroux, Tom FERRERE, Florian BARRET et Nathan GIGANT ont remporté une médaille de bronze par équipe en pistolet 25 m.

En ce qui concerne le tir sportif de vitesse, David GESLIN s'est distingué une nouvelle fois avec :

- un titre de champion de France en Production Optic Super Senior,
- 3^{ème} place en Standard Super Senior,
- 3^{ème} place en carabine PCC,

Pour votre information David est parmi les vingt Français retenus pour participer aux championnats du monde IPSC en Afrique du Sud.

Jacques PANDELE a quant à lui obtenu une 3e place en catégorie Grand Senior Division Open.

Les réunions annuelles pour les responsables de la gestion sportive et des responsable des entraînements de ligue se sont déroulées normalement, avec un décalage du colloque des REL qui, prévu initialement en septembre 2024, s'est finalement tenu en avril 2025 en raison des Jeux Olympiques.

Les résultats de la France lors de ces JO se sont révélés globalement décevants, à l'exception du para-tir.



LIGUE REGIONALE DE TIR DE LA REUNION

Commission Gestion Sportive

La FFTir a mis à jour le règlement sportif, désormais disponible en ligne. D'autres évolutions sont à prévoir prochainement, comme le passage de 30 à 40 coups pour les catégories Poussin et Benjamin en pistolet 10 m, ainsi qu'une modification des cibles basculantes 10 m avec l'ajout de moustaches sur les inserts.

La ligue a également organisé au premier semestre 2025 Les formations CAC, BFA et BFI qui ont réuni 30 licenciés, répartis comme suit

- Pour le CAC, 12 en formation initiale et 18 en recyclage,
- Pour le BFA, 12 en initiale et 12 en recyclage,
- Pour le BFI, 6 en initiale et 5 en recyclage.

Concernant la nouvelle saison, elle débutera par le TSV le 25 octobre 2025, suivi des départementaux 10 m (pistolet, standard et vitesse) le 9 novembre, et des régionaux le 30 novembre.

Les prochains rendez-vous nationaux sont fixés :

- au championnat de France 10 m du 26 au 31 janvier 2026 à Besançon,
- au championnat de France des clubs 10 m les 14 et 15 mars 2026 à Brioude,
- aux écoles de tir du 14 au 17 mai 2026 à Béziers,
- au championnat de France 25/50 m du 15 au 23 juillet 2026 à Volmerange-les-Mines.

Elle sera également marquée par la mise en place de 2 nouveaux challenges, le PR22 et le Rimfire qui se tiendront respectivement les 22 novembre 2025 et 12 avril 2026.

Concernant les inscriptions aux différents championnats qu'ils soient locaux ou nationaux, ils doivent se faire désormais directement par les clubs via le site ISIS Web.

Je souhaite rappeler aux présidents de club l'importance de valider les inscriptions aux championnats départementaux au plus tard trois semaines avant la date prévue. Ces inscriptions ne seront prises en compte qu'après la réception du chèque de caution de 45 €, libellé à l'ordre de la LRTR.

Par ailleurs, il serait judicieux de sensibiliser les athlètes au respect des règles vestimentaires en vigueur lors des compétitions afin d'éviter toute disqualification.

Le Responsable G.S.
Alexandre DUPUY